

# FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

## Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement

blog : <http://environnement-golfe-morbihan.fapegm.blogspot.com>

Siège social : Maison des Associations 31 rue G.Le Bartz 56000 Vannes

**Compte-rendu de la 73ème réunion, Maison des Associations à Vannes, le samedi 28 janvier 2017 de 9h30 à 12h**

### ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUTAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Le président ouvre l'assemblée générale ordinaire annuelle à 9H40.

Il lit l'ordre du jour qui est adopté.

L'invitation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés aux membres de la fédération le 13 janvier 2017.

#### Validation de l'Assemblée Générale

Onze associations sur vingt sont présentes : Amis des Chemins de Ronde (Marie-Armelle Echard), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Yves Guyomar, Patrick Ageron), Amis du Parc Naturel Régional (Joël Piolot, Gérard Taine), Amis de la Réserve de Séné (Hélène Coqueret), Bretagne Vivante (membre associé, Jacques Serre), Défense du pays de Surzur (Bernard Perse), Eau et Rivières de Bretagne (Henri Girard), Qualité de la vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc), Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe (Claude Fuchs), Sauvegarde du Logeo (Eric Renard), Séné Nature et Environnement (Jean-François Drain).

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

#### Rapport moral et d'activités par le Président

La FAPEGM, fondée le 2 décembre 2006, a dix ans d'existence. Voici le bilan de l'année 2016.

#### Fonctionnement de la Fédération :

**La Fédération** rassemble actuellement 20 associations membres, dont 19 membres actifs et un membre associé. Nous étions 23 associations l'an dernier. Trois associations nous ont quitté pour cessation d'activité : ADAIR, Golfe Clair et Amis du Passage. Une association nouvelle a adhéré : Sauvegarde des Sites de Sarzeau Golfe (A3SG). Une Association s'est mise en sommeil : Grains de sable.

**Le CA** est passé de 9 à 7 administrateurs, par le départ de l'ADAIR (Françoise Prévost) et la démission d'Anne Camus (Amis des Chemins de Ronde) :

- Association des Amis du Golfe, représentée par Jean-Yves Guyomar,
- Association des Amis du Parc Naturel Régional, représentée par Gérard Taine,
- Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Hélène Coqueret,
- Association Bretagne Vivante, représentée par Jacques Serre,
- Association pour la Défense du Pays de Surzur, représentée par Lucien Schaeffer,
- Association Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard,
- Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Louis-François Colboc.

Des élections de nouveaux administrateurs auront lieu au cours de cette AG pour renforcer le CA, qui peut comporter statutairement jusqu'à 11 membres.

**Le Bureau** de la Fédération est provisoirement réduit à deux membres, le président Henri Girard et le Secrétaire Louis-François Colboc, également suppléant Trésorier, par suite du départ de la trésorière Anne Camus. Le bureau

sera complété à la suite de l'AG.

**Réunions Plénières :** la Fédération a tenu depuis la précédente AG du 23 janvier 2016 six réunions plénières qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires, celle d'aujourd'hui étant l'Assemblée Générale statutaire annuelle : les 12 mars, 23 avril, 18 juin, 15 octobre, 3 décembre 2016 et 28 janvier 2017 (AG annuelle).

**Le CA s'est réuni** 5 fois : les 8 février, 4 mars, 7 juin, 19 septembre, et 16 décembre 2016.

### **Communication**

- Le blog de la FAPEGM, entretenu régulièrement par Louis-François Colboc, a reçu cette année 6000 connections, contre 3600 en 2015 et 6200 en 2014. Le bon niveau de 2016 répond au nombre d'articles mis sur le blog : 9 cette année contre 5 en 2015. Nos publications concernent les problèmes environnementaux du jour. Nous poursuivrons cette publication, qui suscite de l'intérêt, par des insertions régulières.

- La revue de presse a été tenue avec persévérance par Jean-Yves Guyomar avec une fréquence d'au moins une fois par quinze jours. La diffusion par internet d'extraits numérisés de journaux sur des sujets actuels d'environnement intéresse le public associatif sans qu'il soit possible d'estimer le nombre de lecteurs. Jean-Yves a décidé d'arrêter son méritoire effort. Nous le remercions vivement d'avoir assuré pendant 5 années cette revue. La FAPEGM cherche un successeur.

### **Habilitation de la FAPEGM**

La FAPEGM a obtenu le 9 avril 2014 le renouvellement de son agrément préfectoral au titre de la protection de l'environnement.

Sur la demande de la FAPEGM cet agrément a été complété le 18 avril 2016 par l' « habilitation à siéger dans certaines instances consultatives relatives aux questions environnementales » (lettre de la DDTM du 26 avril 2016, Service Eau, Nature et Biodiversité).

A l'obligation annuelle, imposée par l'agrément, de fournir à la préfecture les documents de fonctionnement de la fédération publiés à l'AG, s'ajoute désormais l'obligation parallèle, imposée par l'habilitation, de publier sur notre site Internet le rapport moral et d'activité, et le rapport financier approuvés par l'AG.

### **Interventions principales de la Fédération**

#### Enquêtes publiques :

- Aménagement des marais de Suscinio : la FAPEGM a co-signé avec les Amis de la Réserve de Séné des réserves sur un aménagement ne tenant pas suffisamment compte de l'excès de pression touristique.

- Extension du Port à sec de Port Dun à St Philibert : la FAPEGM s'est jointe aux Amis des Chemins de Ronde pour s'opposer à une modification du PLU favorisant une extension légalement douteuse d'une structure souffrant déjà d'illégalités.

#### Actions pour la préservation de l'environnement :

- Restauration de zones humides : des zones humides comblées sont en cause. L'une, à Beupré, est menacée par un projet de lotissement. Les deux autres, à Kerbiguet et à Tohannic, signalées dès 2007 à la commune par Eau et Rivières, ont fait l'objet d'une injonction de restitution au moins partielle, à l'état primitif, réalisée à Kerbiguet. Quant à Tohannic la municipalité actuelle semble décidée à agir.

- Raid pédestre du Golfe du Morbihan (23-26 juin) : la FAPEGM, par lettre du 13 juin, s'est inquiétée auprès du préfet des conséquences sur l'environnement, mal perçues, du piétinement de 6000 coureurs sur un territoire fragile en un court laps de temps. La FAPEGM, admise à sa demande à la réunion de bilan qui a suivi le Raid, a constaté l'impuissance relative des autorités à faire respecter les prescriptions de l'arrêté du préfet autorisant le Raid. Le Raid continuera cependant tous les ans.

- Réhabilitation du Centre d'Enfouissement de Déchets CET de la Lande du Matz (Sarzeau) par les boues de dragage déshydratées de Port Crouesty : la FAPEGM, avec un groupe interassociatif, a adressé un recours gracieux au Préfet pour qu'il retire son arrêté d'autorisation. Une raison importante était le manque d'efficacité prouvée du procédé sur une longue durée. Le préfet a maintenu son arrêté.

- Vols répétés d'hélicoptères touristiques sur le Golfe du Morbihan : la fréquence croissante des vols d'hélicoptères sur le Golfe à certaines époques de l'année cause un dérangement grave aux populations locales. L'impact sonore devient insupportable. La FAPEGM en a écrit le 26 octobre au préfet, garant de la tranquillité publique, mais sachant le peu de pouvoir du préfet en la matière. La tranquillité des oiseaux dans le Golfe est protégée, non celle des humains. La FAPEGM a prié le préfet d'appuyer la plainte vers l'administration compétente.

- Préservation du site public de l'Île Berder : l'île Berder est traditionnellement un lieu libre de promenade, dont le charme est apprécié du grand public. Elle a été rachetée par un grand promoteur immobilier, et la crainte du public est de voir la tolérance de circulation disparaître, mis à part le sentier côtier protégé par la loi. La FAPEGM, écho de ces craintes, a demandé en vain au président de Vannes agglomération d'intervenir. Elle a finalement rencontré le 30 août le promoteur qui ne l'a que partiellement rassurée.

- Participation aux forums des associations : la FAPEGM a participé aux forums des associations en septembre à Vannes, Baden et Saint Gildas.

Participation à l'Etude intercommunale du paysage de la « campagne des transitions » initiée par le PNR : la FAPEGM a participé à des réunions sur le terrain de mai à septembre et à une réunion 'courts métrages' en octobre.

### **Participation aux instances publiques :**

SCoT révisé de la presqu'île de Rhuy : la FAPEGM a donné le 8 avril, en tant que personne publique associée, son avis sur le SCoT : un avis favorable assorti de fortes réserves justifiées par la faible protection de l'environnement malgré les affirmations de principe.

SCoT révisé de Vannes agglomération : la FAPEGM a animé un groupe inter-associatif pour faire l'analyse critique des documents issus de chaque étape de préparation du SCoT, Prédiagnostic, Orientations, Trame verte et bleue, DOO, et projet de SCoT arrêté. Elle a critiqué dans le projet final l'interprétation favorable donnée à la constructibilité dans les hameaux. L'observation a été reprise par les commissaires enquêteurs par une réserve formelle attachée à leur avis.

Révision du SMVM : la FAPEGM a établi avec un groupe interassociatif le bilan des dix années passées, et l'a adressé à la DDTM. Elle a participé aux deux réunions plénières COPIL le 18 mars et le 1<sup>er</sup> juillet. A cette dernière la FAPEGM a été invitée à donner publiquement le bilan associatif. La FAPEGM participe aux 5 nouveaux groupes thématiques de travail du futur SMVM, qui se réunissent depuis décembre pour participer à titre consultatif à l'élaboration de la mise en oeuvre du futur SMVM : prescriptions, recommandations, actions.

Commission des Cultures marines : la FAPEGM participe régulièrement, au titre d'association environnementale, aux réunions de la commission consultative d'ostréiculture qui traite des concessions.

CLE élargie du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel : la FAPEGM a activement participé aux ateliers de la réunion du 27 septembre sur la qualité et la quantité des eaux douces et littorales.

Conseil des associations du PNR : la FAPEGM fait partie du bureau du Conseil. La structure se met lentement en place.

### **Participation à des réunions :**

- Séminaire d'information sur le transfert des compétences GEMAPI, le 9 juin, par l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne.
- Pays de Vannes et d'Auray, 19 février : programme européen halieutique.

### **Conclusion prospective**

- La FAPEGM continue à progresser : les autorités administratives et élues la reconnaissent de plus en plus comme un interlocuteur valable. Ceci nous encourage à continuer dans la même voie.

- Nous poursuivrons donc :  
notre vigilance sur les problèmes environnementaux,  
  
notre participation aux diverses instances consultatives,  
  
nos réunions temporaires de groupes interassociatifs de travail sur des thèmes importants de consultation, l'information, la formation et l'aide aux associations membres, en particulier par les réunions plénières.
- Le départ prochain du président oblige la fédération à adopter une nouvelle organisation : un partage des responsabilités entre membres, suivant un tableau débattu ci-après à l'AG. A cet effet une période de transition de six mois sera adoptée.

Après un court débat, le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.

Le président,

Henri Girard

.... // ....

## Rapport financier par le Trésorier

		<b>FAPEGM</b>		
<b>Colonne1</b>	<b>Compte</b> Colonne2	<b>de</b> Colonne3	<b>Résultats 2016</b> <b>Colonne4</b>	Colonne5
<b>Charges</b>			<b>Produits</b>	
Assurance MAIF 2016	105,97 €		Cotisations 2016 (1)	440,00 €
Cotisation UADL	20,00 €		Intérêts sur livret 2015	4,23 €
frais divers	45,01 €		Intérêts sur livret 2016	16,70 €
<b>Total des Charges</b>	<b>170,98 €</b>		Dons de ADAIR	3 000,00 €
Résultat 2016	5 289,95 €		et Grains de sable	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>###</b>		<b>TOTAL</b>	<b>###</b>
			(1) 22 assoc x20 €	
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5
<b>SITUA</b>	<b>DE</b>	<b>TRESORER</b>	<b>AU 31 Décembre 2016</b>	
<b>Emplois</b>			<b>Ressources</b>	
<b>Charges Comptabilisées d'avances</b>			<b>Résultat 2016</b>	5 289,95 €
Assurance MAIF 2017:	108,78 €		<b>Resultats Antérieurs</b>	1 147,31 €
<b>Provisions Créances Irrécouvrables</b>	100,00 €			
A du Passage 2013,14 et 15				
Golfe Clair 40,00 € 2014 et 2015				
<b>Produits à Recevoir</b>	80,00 €			
Cot 2016:AALPA,PNR,SEPNE,ADSEL				
<b>Chèques à l'Enct</b>				
cot2016-SNE, La Vgje	40,00 €			
<b>Disponible</b>	6 108,48 €			
dont				
Caisse	38,00 €			
Compte Courant	577,02 €			
Livret CMB	5 493,46 €			
<b>TOTAL</b>	<b>6 437,26 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>6 437,26 €</b>
<b>Commentaires</b>				
Le fait marquant est la donation de 3 000 euros et 2 000 euros suite à la dissolution de l'ADAIR et la mise en sommeil de Grains de Sable.				
Par contre, la FAPEGM a enregistré l'adhésion d'une nouvelle association, ASSSG de Sarzeau.				
Une provision de 100 € a été inscrite suite au non versement de cotisations des Amis du Passage et de Golfe Clair. Cette somme sera inscrite en perte sur l'exercice 2017 si ces associations ne se manifestent plus.				

Après débat le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le trésorier suppléant,

Louis-François Colboc

## **Elections au Conseil d'administration**

Le conseil d'administration, passé de 9 à 7 membres durant l'année par suite d'un départ et d'une démission, a besoin d'être étoffé. Le président appelle à candidatures parmi les associations membres de l'assemblée.

Deux candidats se présentent : Monsieur Claude Fuchs pour l'association Sauvegarde des Sites de Sarzeau Golfe (A3SG), et Monsieur Jean-François Drain pour l'association Séné Nature Environnement.

L'assemblée les élit à l'unanimité.

## **Fonctionnement de la FAPEGM**

Une nouvelle organisation du fonctionnement de la FAPEGM, déjà entamée, est décidée, pour l'adapter au départ annoncé du président dans quelques mois et de façon à ménager une transition.

Un appel aux volontaires est lancé.

Les fonctions sont les suivantes avec leurs chargés :

- secrétariat : pour la rédaction des CR des réunions, et suivre le courrier informatique et postal  
le poste est encore à pourvoir
- communication :
  - gestion du blog et relations avec la presse : LF.Colboc, P. Ageron
  - revue de presse par internet : LF.Drain
  - recherche d'un logo pour la FAPEGM : H.Coquerel, G.Taine
- participation à des structures territoriales :
  - CLE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel : J.Serre
  - COFIL du Syndicat mixte du Loch et du Sal, SMLS : J.Serre
  - PNR Conseil des Associations collège Environnement : LF.Colboc
  - SMVM : participent aux 5 groupes de travail J.Serre, C.Fuchs, JY.Guyomar, H.Coquerel, LF.Colboc, J.Piolot
  - Un coordinateur est à pourvoir
- autres fonctions : il sera pourvu à d'autres fonctions éventuelles à mesure qu'elles se présenteront

Le poste de secrétariat reste à pourvoir. Il est important.

Cette organisation, déjà partiellement en route, est nécessaire pour épauler le président actuel et futur.

Une période de transition de 6 mois est proposée, avec le président actuel.

Après en avoir débattu pour la mettre au point, l'assemblée adopte cette organisation.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Comme il est prévu par l'ordre du jour, l'assemblée se constitue en Assemblée Générale extraordinaire pour décider d'une addition aux statuts de la fédération.

Pour prévoir le cas où la fédération tomberait dans la stagnation faute de membres actifs, le président propose d'ajouter à la fin de l'article 1<sup>er</sup> des statuts une clause rendant possible une mise temporaire en sommeil, plutôt qu'une dissolution, à l'image de la récente mise en sommeil de l'association Grains de sable.

L'assemblée juge la proposition inactuelle et donc inutile. La proposition est donc abandonnée.

Aucune nouvelle question n'étant abordée par l'Assemblée le président clôt l'Assemblée Générale annuelle statutaire et extraordinaire et ouvre la réunion de l'Assemblée plénière ordinaire de la FAPEGM prévue à l'ordre du jour.

## Assemblée ordinaire de la FAPEGM

1. Le Compte rendu de la dernière assemblée ordinaire, le 3 décembre 2016, est approuvé à l'unanimité.

**2. Fixation des dates des prochaines réunions :**

L'assemblée décide de tenir 7 réunions durant l'année au lieu de 6 en 2016, aux dates suivantes, le matin comme précédemment, de 9h30 à 12h :

samedis 11 mars, 22 avril, 10 juin, 9 septembre, 14 octobre, 2 décembre et 20 janvier 2018 (prochaine AG annuelle).

Aucune nouvelle question n'étant abordée, le président clôt l'Assemblée ordinaire de la FAPEGM.



Le président clôt la réunion et invite l'assemblée à participer au 'pot' d'amitié final.

Le président,

Le Secrétaire

Henri Girard

Louis-François Colboc

13 02 2017